



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	F-GJKY as 350 B3 rouge et blanc	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	CERPAM 05 et Fédération de pêche 05	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
25 au 30 juin	MISSION CERPAM 05					Selon programme fourni en pièce jointe

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

JEUDI 28 JUIN :

CHATEAUROUX - Parking gros rocher :

- Distroit : survoler en rive gauche du Distroit à l'aplomb du sentier (aigles + aiglons sur la rive droite)
- Pié Brun : ne pas survoler la barre du Distroit qui est en rive droite du vallon du Distroit (idem)

JEUDI 28 JUIN APRES-MIDI :

ORCIERES - Prapic bergerie torrent :

à noter pas de rotation prévue pour la Terce Marie Jo Dusserre Bresson ... 1 seule pour Alban

Autorisation accordée refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur, *Le Directeur,*

Pierre COMMENVILLE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

COPIE secteurs CHP/VLG - BRI/VLL / EMBRUNAIS